L'Echo de Manitoba

JEUDI, 10 MARS, 1898

### ECHEANCES DU 4 MARS.

Jusqu'à présent on n'a vu que très peu de ces annonces de faillites causées par les échéances de ce jour.

Il semblerait qu'en général les affaires de 1897 ont été sur un meilleur ton.

MM.Dunn & Cie, dans leur feuille hebdomadaire, publiée à Toronto, font un rapport des plus satisfaisants, des affaires.

### ASSEMBLEE DE L'UNION METISSE ST JOSEPH.

L'Union se ressemblait le 1er mars, à la résidence de M. Joseph St Germain, père.

Il en résultait :

Président,—M. Simon Saint Germain ;

1er Vice-Président,—M. Charles Genthon ;

2nd Vice - Président, — M. H. Bauce ;

Trésorier,—M. Louis Lavallée ;

Secrétaire,—M. Chry. Bousquet ;

Assistant-Secrétaire, — M. Marcial Payette ;

Chapelain,—Révd Gabriel Cloutier.

Le comité de régie se composera à l'avenir, de 6 membres :

Messieurs Joseph Riel, Adrien Carrière, Antoine Vermette, François Frobisher, Pierre Saint Germain et William Vermette.

Il y eut des discours éloquents prononcés par les officiers élus

Le président fut autorisé de voir Mgr Langevin et lui demander de leur accorder son patronage pour cette année.

Enfin on proposa un vote de remerciements à M. Joseph Saint Germain pour avoir mis sa maison à la disposition de de la société.

La prochaine assemblée aura lieu le 1er juin.

### TEL QUE PROMIS.

Nous donnons dans ce numéro une partie de la liste des personnes choisies comme représentantes, de l'Association Libérale Française du Manitoba, dans les paroisses suivantes :

LaBroquerie : M. Narcisse Pelletier ;

Ste Anne : MM. H. I. Richer et Auguste Harrisson ;

Lorette : MM. Maxime Dufault et Alfred Roch ;

Ile des Chênes : MM. Arthur Trudeau et Léon Beauchemin ;

Grande - Pointe : MM. Thomas Ramsay et Charles Mennie ;

Ritchot : M. Simon Saint Germain ;

St-Norbert : MM. Joseph Hamelin, Chas Henri Pacaud et Oscar Pierson ;

St-Adolphe : MM. Camyré et Philéas Lagassé ;

Sainte-Agathe : MM. Napoléon Monette, James White, D. McDougall et Elie Fontaine ;

St-Vital : MM. J. Riel et André Neault ;

Saint-Boniface : MM. Onésime Milord, L. J. Collin, Chas Bossuyt, Chas Henri Royal, Pierre Deschambault, Michel Cyr et Norbert Hébert ;

St-Pierre : MM.Dr Gervais, John Rangeau, M. Migneault, Placide Carrière et Louis Larivière ;

St-Malo ; MM. Charrette, Louis Payment et Guinebault ;

St-Jean-Baptiste : MM. Napoléon Comeault et Ed Parent ;

Letellier : M. Georges Desrosiers ;

St-Pie : M. Magloire Dancereau ;

Bruxelles : M. Joseph Bernardin ;

St-Joseph : MM. Adol. Lachance et Houle ;

Winnipeg : Les officiers pour l'année 1898 qui y résident, et MM. L. Verhoeven, J. A. Richard, Célestin Simon et Auguste de la Perrière ;

St-François-Xavier : MM. Pierre Lavallée, Robidoux et Forget ;

St-Eustache : M. D. Beaudry ;

St-Laurent : MM. Hermas Chartrand, Alexandre Delaronde et Henry Langlois.

### LA GUERRE DECLAREE.

Les nouvelles à propos de la guerre des prix entre le C. P. R. et ses rivales du Sud, démontrent un état de choses qui nous défend d'espérer voir un règlement pour quelque temps.

On dit même que la dispute ne fait que commencer.

Les compagnies du vapeur océanique, la commission de commerce d'état et d'autres influences des Etats sont en faveur des ennemis du C. P. R.

Chaque côté blâme l'autre, dit qu'il en est la cause, et donne de bonnes raisons pour ses actions présentes.

Quoiqu'il en soit le trafic de l'Ouest qui est à cet instant extraordinairement haut, jouit d'une réduction substantielle de prix. Ceux qui perdraient par la dispute sont les actionnaires des différentes compagnies qui se trouveraient dans la dispute.

### CASUS BELLI.

Les esprits inquisiteurs et soupçonneux, ceux qui ne manquent jamais l'occasion de trouver des causes de discorde et de rupture dans la diplomatie des grandes puissances, on ont certes assez pour s'occuper et pour s'alarmer dans l'évènement à sensation qu'on appelle la catastrophe du 'Maine.'

Toute la question se réduit à savoir si le vaisseau de guerre américain, le "Maine" avec un si grand nombre des membres de son équipage, s'est perdu par suite d'un accident, ou bien sous l'effet de la malveillance des Espagnols.

Nos dépêches ont déjà donné les détails de cette affreuse catastrophe et même les impressions assez diverses qu'elle a créées dans le public.

L'enquête qui se poursuit sur le lieu du sinistre, les recherches que l'on a faites autour de l'épave n'ont pas encore fait trouver le mot de la situation.

Mais en attendant, les esprits s'agitent, et comme nous le disions en commençant, ils tendent plutôt vers l'interprétation qui mettrait entre les Etats-Unis et l'Espagne un retentissant casus belli.

Que ce soit là l'impression la plus générale aux Etats-Unis, voilà qui ce conçoit assez facilement. Nos voisins, pour n'être pas un peuple de formation ancienne, un peuple de race antique et homogène, n'en ont pas moins, comme toutes les autres nations, le sens national et patriotique développé. Pour être profondément engagé dans la poursuite de ses intérêts matériels et individuels, l'américain n'en sent pas moins vivement battre son cœur quand on lui parle de l'honneur du drapeau étoilé.

Or, dans la perte de ce vaisseau d'Etat, le "Maine," non seulement il voit quatre millions des deniers de l'Etat engloutis dans l'abîme, deux cents cinquante compatriotes, et de plus soldats du pays, immolés d'un seul coup, mais il voit encore l'injure au drapeau, à toute la nation, s'il faut que cette catastrophe ait été déterminée par une main étrangère.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner si les richissimes américains, pris d'un beau zèle patriotique, poussent la main du gouvernement en lui assurant qu'au besoin il pourrait compter sur quelques uns de leurs millions.

C'est ainsi que dernièrement M. Russell Sage offrait aux ministres de Washington de leur prêter huit millions de piastres, advenant la guerre avec l'Espagne.

Mais le "Maine" a-t-il sombré pour une cause accidentelle ou pour cause d'hostilité ?

Voilà qui n'est pas encore décidé.

Toutefois, comme le disait dans une récente dépêche un officiel américain, l'enquête qui se poursuit actuellement sur les causes de la catastrophe n'en viendra probablement à la conclusion de la cause extérieure—si toutefois c'est là le résultat de ses recherches—qu'au moyen d'une preuve négative, ce qui veut dire qu'en l'absence de toute preuve positive expliquant l'origine de l'explosion a l'intérieur du vaisseau, on sera forcément obligé d'en conclure que l'explosion a été produite par une cause extérieure, et comment et par qui, si ce n'est au moyen d'une torpille, d'une mine, etc., par ceux qui auraient actuellement quelque intérêt à faire subir à la marine américaine ce monstrueux échec.

En attendant, comme ils le font, le verdict de la commission, on ne peut reprocher aux américains de ne pas avoir remis leur colère au lendemain ; car, en effet, cette commission est loin d'être prête encore à se prononcer.

Les journaux d'Europe s'occupent aussi naturellement de ce cas de guerre qui pourrait si fortement compromettre l'équilibre européen lui-même. Dans ce siècle ou la guerre se fait autant avec des piastres qu'avec du sang, on n'est pas sans frémir là-bas à l'idée du rôle de l'Espagne en face de cette nation de 70,000,000 d'âmes, aux fortunes colossales, surtout quand on songe à tout le mal que cette même Espagne s'est donnée pour réduire depuis trois ans, la révolte des guérillos de sa colonie des Antilles.

Aussi n'est-on pas pressé en Europe et surtout en France, de conclure à la responsabilité de l'Espagne dans le sinistre du Maine.

Nous trouvons dans le Journal des Débats, une explication de la catastrophe, ou plutôt une supposition qui mérite d'être reproduite, et nous la livrerons à nos lecteurs qui pourront la mettre en regard des dernières informations venues par dépêches de sources américaines, à Key West, ou dans le port de la Havane.

"Une explosion dans les soutes à poudre, dit le journal français, ou à munitions semble probable. Cloisons, séparations de toutes espèces ont été broyées par la violence des gaz, le feu s'est répandu dans le bâtiment ; par une brèche, l'eau l'a envahi, et bientôt il s'est effondré dans les flots. Il y avait, paraît-il, à bord du *Maine*, des lots de poudre sans fumée pour le service des pièces légères, de la poudre brune prismatique et du cotonpoudre de fabrication américaine pour le chargement des torpilles. Il est à présumer qu'un de ces explosifs a produit la catastrophe. Les Américains se sont mis à l'étude des poudres blanches plus tardivement que les Européens ; ont-ils voulu regagner le temps perdu ? Ont-ils mis sur certains de leurs navires des produits explosifs qui n'avaient pas encore subi l'épreuve du temps? C'est ce que nous nous demandons.

Il y a moins de deux ans, un de nos cuirassés de l'escadre de réserve de la Méditérannée a été préservé miraculeusement d'une catastrophe du même genre. Dans une de ses soutes, une gargousse chargée de poudre blanche avait pris feu, mais il n'y eut pas d'explosion : l'accident a été localisé ; on a d'abord noyé les poudres, on les a débarquées ensuite ; puis, l'enquête a démontré qu'on avait été en présence d'une inflammation spontanée de la décomposition de l'explosif dans la fabrication duquel on avait fait une innovation qui s'est trouvée dangereuse."—Le Soleil.

Durant la dernière session, nous avons, en discutant la question du Drummond, reconnu au Sénat, le droit constitutionnel de rejeter cette mesure et nous avons même admis que c'était le devoir des sénateurs d'agir ainsi, s'ils croyaient consciencieusement que ce projet de loi était mauvais. M. Lebeuf, dans sa conférence devant le club Letellier, a revendiqué pour les membres de la Chambre Haute, les mêmes prérogatives dans l'affaire du Yukon. Pour nous, nons voyons une différence capitale dans les deux cas.

Le prolongement du Drummond était une législation d'un caractère général, dont la remise ne pouvait entraver l'administration de la chose publique qui appartient absolument, par la volonté populaire, au parti libéral ; tandis que la construction d'un chemin de fer au Klondyke est un travail d'urgence et d'une urgence incontestable. C'est donc par là même suivant nous, une affaire relevant entièrement de la juridiction du cabinet fédéral. Les sénateurs, comme leurs amis dans la chambre des communes, peuvent bien condamner le contrat McKenzie-Mann, mais cette opposition ne saurait aller jusqu'au point d'empêcher la construction du chemin de fer.—Le Soleil.

### AU JOUR.

Nous publions aujourd'hui une partie du rapport du commissaire sur l'investigation qu'il a conduite au pénitencier de Stony Mountain.

Nous comprenons que cette institution était une place de retraite pour les malfaiteurs, où quelques-uns d'eux étaient mieux soignés que les autres, étant par hasard conservateurs. Mais il est évident que cette institution a été une espèce de bureau central conservateur ; ceci était contre le bien public et certainement pas en faveur de la discipline. Faits reconnus : le district Rockwood était parcouru en temps d'élections par des officiers de cette institution qui recevaient leurs gages du gouvernement et forçaient l'électorat de supporter des candidats conservateurs.

Cela est un état de choses que le peuple ne permettra plus et que le gouvernement ne peut tolérer. Nous espérons que quand bien même le *rapport de M. Wade* ne causerait pas beaucoup de démissions, il aura un bon effet lorsqu'il sera présenté au public en tous ses détails. Il faudra que la nouvelle administration à Ottawa agisse d'une autre manière que l'ancienne si elle désire conserver le respect du bon élément dans ce pays.

A l'étranger, la réputation des Canadiens a été dépréciée par le caractère que portaient ses politiciens, et le changement à Ottawa n'est pas venu trop tôt. Le pénitencien à Stony Mountain était géré comme d'autres institutions de la sorte, dans le Dominion. Quelquefois on a pu réunir la capacité et la politique, mais l'opinion politique de l'individu semblait être la première considération.

# SI J'ETAIS MARIÉ

Je renoncerais à ces extravagances qui marquent toujours la vie d'un garçon ; à ces dépenses folles, qui n'ont souvent que de tristes résultats, à ces parties de plaisir qui fatiguent le corps et appesantissent l'esprit.

En dehors des heures de travail, je me tiendrais constamment avec ma femme, parce que je sais que les femmes aiment la compagnie de leur mari. Je me plairais auprès de ma femme et je tâcherais de lui être agréable. Je ne la contredirais en rien, car les femmes n'aiment pas à être contredites, pas même quand elles ont tort. Enfin, je prendrais tous les moyens pour qu'elle me trouve aimable. Ce n'est pas toujours facile, me dit-on, mais je tâcherais de réussir.

### SI J'ÉTAIS MARIÉ

Je voudrais aimer ma femme, car je crois que ce doit être un supplice continuel de vivre avec une femme qu'on n'aime point. Je sais qu'il y a beaucoup de ménages où les époux sont indifférents l'un pour l'autre ; mais il me semble qu'il doit être plus doux de chercher sa femme que de l'éviter.

Je sais aussi qu'il y a des femmes un peu capricieuses, qui croient avoir l'autorité pour elles seules et qui chamaillent leur mari à tout propos. Cela est très disgracieux pour un homme qui aime sa femme et qui veut la paix du ménage. Si ma femme était de ce caractère, je tâcherais de lui faire perdre cette mauvaise habitude en étant bon pour elle et en lui faisant comprendre l'erreur dans laquelle elle se laisserait aller et ce qui pourrait en résulter de désagréable.

Je puis ajouter qu'avant de me marier, je m'assurerai que celle que je choisirai pour ma compagne n'ait pas de ces caprices disgracieux.

Un homme dit quelquefois : Ma femme a tel et tel défaut, c'est pourquoi je fuis le toit conjugal et que je m'amuse avec les jeunes gens. Cela n'est pas le raisonnement d'un homme sérieux. Pour punir sa femme il rend ses enfants malheureux, il dépense son argent et ruine sa santé, et s'il croit que par sa mauvaise conduite il corrigera sa femme des défauts qu'il lui reproche, il se trompe. Un homme doit chercher à se faire aimer de sa femme. Une femme est toujours affectueuse pour l'homme qu'elle aime et celui qui fuit sa femme ne peut être heureux.

Lorsqu'un garçon se marie il doit être bien disposé de vivre auprès de la femme qu'il épouse et de lui rendre la vie agréable, alors elle cherchera à le rendre heureux luimême et elle n'aura pas de ces défauts qui éloignent le mari du toit conjugal.

Un homme doit laisser passer inaperçues certaines petites erreurs que sa femme peut commettre sans mauvaise intention et se rappeler que lui-même il n'est pas parfait. Cela ne donne cependant pas à la femme le droit de faire la guerre à son mari pour quelque erreur involontaire qu'il pourrait lui-même commettre et elle doit chercher à se rendre aimable auprès de son mari. Si les époux comprenaient ces choses-là, s'ils avaient la volonté d'être heureux et voulaient donner le bon exemple à leurs enfants, je crois qu'il n'y aurait pas de mauvais ménages et ni l'un ni l'autre des deux époux ne serait malheureux.

### SI J'ÉTAIS MARIÉ

Je voudrais que ma femme ne fut citée ni pour sa figure, ni pour